

**Formulaire régissant les dispositions concernant l'organisation des congés principaux d'été pour les salariés des services ne dépendant pas directement de la production et les autres directions (conception, services centraux, commerciaux...)**

ETABLISSEMENT :		
NOM :	Prénom :	Code Personnel :
Service :	Equipe :	

Ce document a pour but de recueillir vos souhaits pour le positionnement de vos droits à congés principaux. Il est à remettre à votre Hiérarchie avant le \_\_/\_\_/2016 et vous sera restitué au plus tard le \_\_/\_\_/2016.

### Positionnement des congés payés principaux

Les congés principaux d'été sont pris par roulement durant la période estivale légale : du 1er mai au 31 octobre 2016. Tous les salariés auront le droit de prendre au moins trois semaines consécutives de congés pendant cette période.

La 4<sup>ème</sup> semaine de congés principaux doit être prise dans la période estivale. Cependant, les salariés qui le souhaitent pourront prendre une partie de ces jours en dehors de la période estivale légale (par anticipation du 1er janvier 2016 au 30 avril 2016, puis entre le 1er novembre 2016 et le 31 mai 2017) sans attribution de congés supplémentaires de fractionnement.

J'exprime 3 choix pour le positionnement de mes congés principaux :

Ordre de préférence	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	<u>Décision Hiérarchie :</u> Choix retenu : Soit semaines : Date et signature :
1					
2					
3					
Date et signature du salarié :					

Je renonce expressément à bénéficier de congés supplémentaires de fractionnement suite à ma demande de positionnement de congés en dehors de la période estivale légale (1er mai ou 31 octobre)

Date et signature du salarié :

### Positionnement d'une autre semaine de congé

N° de Semaine	Année	Nature du congé (Congés anc. / RTT)	<u>Décision Hiérarchie :</u>	
			Validation :	OUI / NON
			Validation :	OUI / NON
			Validation :	OUI / NON
Date et signature du salarié :			Date et signature :	

CC  
 X  
 CV  
 SN  
 FD